

Projet de nouvelle centrale électrique à gaz de Cornaux

Remise du rapport de la Commission de réflexion au Conseil d'Etat

Mise en place en juin 2007 par le Conseil d'Etat, la Commission de réflexion concernant le projet de centrale électrique à gaz de Cornaux vient de remettre son rapport final au Conseil d'Etat. La Commission a émis quatorze recommandations concernant principalement la mise en valeur de la chaleur résiduelle, les mesures à prendre pour diminuer les émissions environnementales et les projets à considérer en priorité pour les compensations de CO₂. C'est désormais au Groupe E, en tant que projetant de cette centrale, de décider s'il veut déposer une demande de permis de construire auprès de la Commune de Cornaux.

Dans le cadre du projet de Groupe E concernant la construction d'une nouvelle centrale de production d'électricité à base de gaz naturel à Cornaux, le Conseil d'Etat a mis en place en juin 2007 une Commission de réflexion. Après dix séances plénières, la Commission de réflexion a remis son rapport, ainsi qu'un résumé, au Conseil d'Etat.

En douze chapitres et près de 180 pages, le rapport place ce projet spécifique dans un contexte global cantonal et régional, en essayant de tenir compte des enjeux énergétiques, environnementaux, économiques, légaux, fiscaux et sociaux en l'état actuel des connaissances.

Après un premier chapitre introductif, le rapport fait le point sur le besoin de nouvelle production d'électricité en se basant sur des études complémentaires de l'Office fédéral de l'énergie et de l'Académie suisse des sciences techniques. Les résultats indiquent que la période la plus critique se situera entre 2020 et 2025, lorsque le manque de production variera entre cinq et 10 milliards de kWh, soit deux à trois fois la production prévue de Cornaux II.

Aspects environnementaux, fiscaux et économiques

Le projet Cornaux II de Groupe E prévoit la construction d'une centrale à cycle combiné de 400 MW. Un chapitre est consacré à la description d'une centrale à cycle combiné du point de vue technique et une étude comparative montre les différences avec des centrales à couplage chaleur-force. Le choix du site a été discuté et des éléments positifs, mais aussi négatifs, ont été répertoriés. Le rendement énergétique d'une telle installation est un élément important du dossier. Des études de Groupe E concernant la récupération de chaleur pour l'industrie et la mise en place d'un chauffage à distance sont présentées.

L'étude d'impact sur l'environnement n'a pas encore été déposée par Groupe E auprès des autorités. Néanmoins, des rapports partiels sur les émissions de bruit et la protection de l'air ont pu être analysés et les conclusions des experts mandatés par Groupe E

présentés. Même si la compensation du CO₂ n'est pas encore réglée légalement au niveau fédéral, le rapport contient un catalogue d'exemples de mesures de compensation concernant des projets locaux.

La situation fiscale et l'importance économique ont été abordés, en particulier en se basant sur des annonces d'intention de Groupe E, comme la création d'une société d'exploitation localisée à Cornaux, la création d'une trentaine de postes de travail et des investissements d'environ 450 millions de francs, dont le 20% à 30% devraient être directement absorbés par l'économie locale.

Quatorze recommandations émises

La Commission de réflexion a émis quatorze recommandations concernant principalement la mise en valeur de la chaleur résiduelle, les mesures à prendre pour diminuer les émissions environnementales et les projets à considérer en priorité pour les compensations de CO₂. Ces recommandations sont destinées au projetant au cas où le projet devait obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Une majorité des membres estime les recommandations de la Commission adéquates.

C'est désormais à Groupe E, en tant que projetant de cette centrale, de décider s'il veut déposer une demande de permis de construire auprès de la Commune de Cornaux.

Composition de la Commission de réflexion

Composée d'une vingtaine de membres et présidée par M. Jacques Rognon, Dr ès sciences techniques, la Commission de réflexion regroupe des représentants du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, des partis politiques, des communes limitrophes neuchâtelaises et bernoises, de la commission cantonale de l'énergie, de l'industrie, du milieu des consommateurs, des associations de protection de la nature et de l'environnement, du Comité des Citoyens contre la centrale de Cornaux et des différents services des administrations cantonales concernées.

Pour de plus amples renseignements:

Jacques Rognon, président de la Commission de réflexion, tél. 032 842 47 26 ou 079 213 78 17.

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, membre de la Commission de réflexion, tél. 032 889 67 00.

- **Les documents sont disponibles sur le site Internet du Service de l'énergie www.ne.ch/Energie.**

Neuchâtel, le 3 juin 2010

Annexe : Liste des membres de la Commission de réflexion

Appel	Nom	Prénom	Représentation	Société
Monsieur	Amez-Droz	Laurent	Groupe Libéral-Radical du Grand Conseil	
Monsieur	Barraud	Christian	Commune de Cornaux	Administration communale
Monsieur	Bonhôte	Pierre	Groupe Socialiste du Grand Conseil	
Monsieur	Boschung	* Serge	Canton de Fribourg	Service des transports et de l'énergie
Monsieur	Cossettini	* Patrick	Administration cantonale NE	Service de l'économie
Monsieur	Cuche	Frédéric	Ecoforum	
Monsieur	Godet	François	Communes limitrophes de l'Entre-deux-Lacs francophones	Administration communale
Monsieur	Gyger	Jean-Louis	Groupe UDC du Grand Conseil	
Monsieur	Juvet	* Jean-Luc	Administration cantonale NE	Service de l'énergie et de l'environnement
Monsieur	Kausche	Wilfried	Industrie	Raffinerie de Cressier
Monsieur	Liechti	* Jean-Michel	Administration cantonale NE	Service de la protection de l'environnement (jusqu'au 31.12.09)
Monsieur	Martenet	Jean	Fédération romande des consommateurs	
Monsieur	Meyer	René	C5-Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux	
Madame	Monnier-Douard	Marie-France	Groupe PopVertsSol du Grand Conseil	
Monsieur	Németi	Florian	Industrie	Chambre du commerce et de l'industrie
Monsieur	Nicati	Claude	Conseil d'Etat	DGT
Monsieur	Renaud	Pierre	Commission cantonale de l'énergie	Planair SA
Monsieur	Rognon	* Jacques	Président de la commission	
Monsieur	Schaffner	* Marc-Hermann	Secrétaire de la commission	Collaborateur scientifique mandaté
Me	Veuve	* Jean-Pierre	Administration cantonale NE	Service juridique
Monsieur	Wälti	Jean-Bernard	Président du Groupe Libéral-Radical du Grand Conseil	
	vacant		Commune de Gals	Administration communale

* = membres du Bureau